PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Château-Gontier

BASSIN DE LA MAINE
AVIS A LA BATELLERIE

rivière la Mayenne

La préfète de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code du domaine public fluvial ;

Vu le règlement général de police de la navigation ;

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer du 20 mars 2003 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur les rivières "La Maine", "La Mayenne", "L'Oudon" et "La Sarthe" ;

Vu l'arrêté conjoint des préfets de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de la Mayenne, du 9 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur les rivières « La Maine », « La Mayenne », « La Vieille Maine », « L'Oudon » et « La Sarthe » dans les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe ;

Considérant que l'organisation du triathlon de Château-Gontier sur la rivière la Mayenne (épreuve natation) le samedi 26 juillet 2025 et le dimanche 27 juillet 2025, entre le pont de l'Europe et le port de plaisance, nécessite des mesures de sécurité portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement des bateaux ;

Informe les usagers de la voie d'eau des dispositions suivantes :

le samedi 26 juillet 2025
La navigation fluviale sera suspendue pendant le déroulement des épreuves, soit de 14 h 15 à 16 h 00

le dimanche 27 juillet 2025
La navigation fluviale sera suspendue pendant le déroulement de chaque épreuve, soit de 9 h 45 à 10 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 30.

Les bateaux de plaisance pourront franchir le bassin de compétition entre chaque course. Ils seront escortés par un bateau de sécurité de l'organisateur.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale
de la sous-préfecture de Château-Gontier

Frédérique JEGU

Sous-Préfecture,
4, Rue de la Petite Lande - Château-Gontier
53200 Château-Gontier-sur-Mayenne
Tél : 02 53 54 54 54